



dynamesch engagéiert fir Iech

**Gemeng  
Conter**

## **AVIS AU PUBLIC**

---

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal, lors de sa séance du 15 mars 2023, a modifié le règlement général de la circulation de la commune de Contern.

La modification a été approuvée par Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics en date du 31 mars 2023 sous la référence cce/rc/avis/23/4902 et Madame la Ministre de l'Intérieur a approuvé ladite délibération en date du 4 avril 2023 sous la référence 322/23/CR.

Le texte de ladite délibération est à la disposition du public à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Contern, le 12 avril 2023

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire ff,